

# MÉMOIRES DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

## APPEL À PROJETS 2011

### 2ème session

La Région Rhône-Alpes et l'État, DRAC Rhône-Alpes, ont souhaité mettre en place conjointement le présent appel à projets, dont l'objectif est d'encourager les démarches de connaissance et de valorisation des mémoires du XX<sup>e</sup> siècle en région Rhône-Alpes.

## I. THÉMATIQUES

### *1. Mémoires des grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle*

Le siècle qui vient de s'achever a été marqué par plusieurs grands conflits encore très présents dans le quotidien, notamment par leur dimension dramatique (événements tragiques, actes d'héroïsme, mémoires douloureuses, mémoires de la perte). Certains de ces événements se sont déroulés sur le territoire régional mais d'autres, parfois très loin des lieux de vie actuels des populations, continuent aussi à résonner à travers les mémoires de ceux qui les ont vécus et à travers les mémoires de leurs descendants. Par delà la dimension commémorative, on s'efforcera de valoriser ce qui fait sens aujourd'hui à travers le traitement de ces événements conflictuels.

La thématique de l'histoire et des mémoires liées aux grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle constitue un axe privilégié dans le cadre de l'appel à projets. Seront particulièrement pris en compte les projets culturels s'appuyant sur une approche scientifique. Dans le cas d'expositions, de publications ou de rencontres il conviendra de s'entourer d'un conseil scientifique qui valide la démarche.

### *2. Mémoires des migrations*

Faits historiques marquants pour l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle en Rhône-Alpes, les multiples mouvements de populations, des campagnes vers les villes puis par vagues migratoires successives, depuis les pays alpins et méditerranéens et enfin, avec les dernières décennies, des pays de l'Europe centrale, orientale et de l'Asie, donnent à la région une identité qui fait sa richesse et sa diversité. Ce sont ces mouvements migratoires depuis Rhône-Alpes mais aussi vers elle qui trouveront ici leur place au travers de projets ouverts, en s'efforçant d'éviter tout développement nostalgique et surtout toute tentation de repli identitaire.

Les projets présentés au titre de cette thématique devront faire l'objet d'un réel accompagnement scientifique permettant d'apporter un éclairage sur la compréhension des phénomènes migratoires. Les projets de simple collecte / restitution ne seront pas retenus. Les démarches comparatives, sur plusieurs territoires de la région, ou les approches qui s'intéressent aux mémoires croisées des migrations sur un territoire seront privilégiées.

### *3. Mémoires du travail*

L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle est aussi une histoire sociale marquée à la fois par la généralisation du salariat notamment la généralisation du salariat féminin et l'accroissement numérique des populations ouvrières urbaines dans le prolongement des révolutions industrielles du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les projets présentés au titre de cette thématique s'attacheront à explorer les mémoires liées aux grandes industries régionales (mines, textile, sidérurgie, ...) ; un regard particulier pourra être porté sur des industries qui se sont fortement développées au XXe siècle (chimie, mécanique, électronique, ...), secteurs importants mais peu mis en valeur à ce jour. Dans tous les cas, l'accompagnement scientifique (sociologique, historique, ethnologique) sera une condition déterminante dans l'appréciation du projet.

#### **4. Mémoires, langues et territoires en Rhône-Alpes**

L'Etat et la Région souhaitent que soit abordée la question de la langue, langue régionale ou langue de l'immigration, comme lieu ou support de mémoire.

Au cours du vingtième siècle les langues régionales qui étaient le mode d'expression usuel dans les sociétés rurales jusqu'au début du XXe siècle sont entrées en déclin. La disparition de certaines pratiques langagières, les ruptures de transmission en font aujourd'hui un patrimoine envisagé sous l'angle de la conservation (archives orales, publications) ou de la revitalisation (apprentissage, chants...). Dans le même temps la mobilité des populations et l'arrivée de populations migrantes sur le territoire régional amènent de nouvelles langues parlées en public ou en privé, mais aussi des phénomènes de croisement linguistique qu'il convient aussi de relever. La transmission ou l'absence de transmission de la langue de ses parents, sa place dans la mémoire familiale, mais aussi les rapports entre une langue liée à la migration et la langue du pays d'accueil sont autant de thèmes susceptibles de s'inscrire dans cet axe de l'appel à projet.

Dans tous les cas, c'est le lien avec un territoire particulier qui doit être interrogé, autant à travers la façon dont une langue façonne un territoire, via notamment la toponymie, que la façon dont la langue désormais patrimoine devient source d'enjeux politiques et sociaux pour un territoire donné.

De même que les autres axes de l'appel d'offre, le projet devra s'inscrire dans une action culturelle ou patrimoniale et bénéficier d'un encadrement scientifique. Celui-ci fera le point sur les précédentes recherches effectuées sur le sujet.

## **II. CRITÈRES**

- Le projet doit faire apparaître une démarche d'encadrement, soit par la présence d'une équipe scientifique confirmée, soit par la présence d'un comité scientifique, et revêtir une réelle dimension de valorisation culturelle.
- Il doit comporter une réalisation concrète (exposition, publication, édition, journées d'étude ...) culturellement ouverte, de dimension régionale (pas de microprojet) et adaptée à des publics différenciés.
- Seront privilégiés les projets de mise en réseau entre plusieurs institutions ainsi que l'ouverture à d'autres territoires, notamment vers l'Europe.
- Le projet devra faire état des recherches de financement en cours et/ou des financements déjà acquis. Il ne pourra pas être recevable au titre de « l'appel à projet mémoires » s'il est déjà soutenu par d'autres financements émanant de l'État et de la Région. Le budget prévisionnel équilibré constituera un élément important d'appréciation de la faisabilité du projet.

### **ATTENTION :**

- **Le soutien concerne des projets, non du fonctionnement permanent.**
- **Les dépenses d'investissement, notamment la construction de stèles et monuments, sont inéligibles.**

Un comité de sélection des projets, constitué de professionnels de la culture, se réunira en septembre 2011. Les propositions du comité seront ensuite soumises au vote des élus du Conseil régional et à la validation de l'État. Les réponses, positives ou négatives, ne seront données qu'à l'issue du vote des élus régionaux.

### III. DOSSIER

#### 1. Qui peut déposer un dossier ?

- les associations
- les collectivités territoriales
- les laboratoires et centres universitaires
- les comités d'entreprises et d'établissements pour leur action culturelle, dans le strict cadre des articles R 432-11 et R 432-12 du Code du Travail

#### 2. Composition du dossier

L'intégralité du dossier est à transmettre par voie électronique. Seul le courrier de demande de subvention doit nous parvenir par courrier postal, la signature originale étant requise. **Tout dossier incomplet ou hors délai sera automatiquement refusé.** Merci de vous assurer que toutes les pièces demandées nous ont été transmises.

À transmettre par courrier électronique à [anne-lise.curcio@culture.gouv.fr](mailto:anne-lise.curcio@culture.gouv.fr) et [memoires@rhonealpes.fr](mailto:memoires@rhonealpes.fr)

au format pdf (de préférence) ou Word, en un seul document

- un descriptif détaillé du projet, incluant une présentation des partenaires et le calendrier prévisionnel
- le budget prévisionnel détaillé du projet, selon les modalités suivantes :
  - le budget doit être équilibré
  - la somme demandée dans le cadre de l'appel à projets devra apparaître en recettes sous une ligne unique « appel à projets mémoires du XXe siècle »
  - si le projet se déroule sur plus d'une année, il conviendra de distinguer le budget global et le budget de l'année en cours
- une lettre de recommandation ou de soutien du (des) chercheur(s) impliqué(s) dans le projet et/ou de la (des) structures partenaire(s)
- RIB et numéro de SIRET. **Sans numéro de SIRET, aucune subvention ne pourra être attribuée**
- un budget prévisionnel annuel de structure détaillé et équilibré (pour une association)
- statuts (pour une association)
- délibération relative à la demande de subvention (pour une collectivité)
- pour les structures ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre de cet appel à projets, un bilan de présentation de l'action réalisée

au format Excel

- la fiche synthétique de candidature complétée, (document téléchargeable sur les sites [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr) et [www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/](http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes/)), **à conserver impérativement au format Excel, sans changer la taille des cellules**

#### 3. Délai

Pour la deuxième session de l'année 2011, la date butoir d'envoi des dossiers est fixée au **21 août 2011**, dernier délai.

#### 4. À transmettre par courrier postal

Un courrier officiel de demande de subvention, daté et signé par l'autorité compétente (Président de l'association, exécutif de la collectivité...), précisant l'intitulé du projet et la somme demandée

Ce courrier doit être transmis aux adresses suivantes :

**Région Rhône-Alpes**

Direction de la culture  
Service Patrimoine et arts plastiques  
1, Esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69269 Lyon Cedex 02

**Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Service de l'ethnologie  
Le Grenier d'Abondance  
6 Quai St Vincent  
69283 – LYON CEDEX 01

**ATTENTION : Tous les projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets « mémoires du XXe siècle » devront faire apparaître les logos de la Région et de la DRAC (ministère de la culture et de la communication), quelle que soit l'institution attribuant la subvention.**

Contacts pour toutes demandes d'informations :

- Anne-Lise Curcio, Drac Rhône-Alpes, service ethnologie : 04 72 00 44 27
- Service patrimoine et arts plastiques de la région Rhône-Alpes : 04 26 73 40 41